

18 déc 2014 -17:07

Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 au 16, rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse, le Premier ministre et les membres du gouvernement ont présenté les décisions prises ce matin par le Conseil des ministres.

Le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon a expliqué la manière dont seront réparties les dotations entre les zones de police, destinées à encourager la politique de recrutement. Il a par ailleurs annoncé que la Belgique entend jouer un rôle de pionnier dans le cadre d'un projet du programme européen intitulé 'Syria Strategic Communications Advisory Team', destiné à lutter contre la radicalisation. Il s'agit d'une approche préventive de la radicalisation au moyen de contre-discours qui seront diffusés via la société civile.

Willy Borsus, le ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, a donné des explications sur la diminution supplémentaire des cotisations sociales pour l'engagement des trois premiers travailleurs dans les PME.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block a ensuite annoncé l'approbation du budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux, et a déclaré qu'il est important pour le gouvernement de continuer à investir dans les soins de santé.

Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine a discuté des contributions de responsabilisation pour les administrations locales et de la fixation du taux de la cotisation pension de base pour l'année 2017. Il s'agit selon le ministre d'une économie conséquente pour les pouvoirs locaux.

L'engagement opérationnel de la Défense pour 2015 a été présenté par le ministre de la Défense Steven Vandeput. Cet engagement confirme la solidarité de la Belgique avec ses partenaires internationaux et renforce sa crédibilité sur le plan international. Il s'agit, selon le Premier ministre, de décisions importantes pour la sécurité de notre pays.

Le ministre des Finances Johan Van Overtveldt a annoncé la fermeture définitive de Ford Genk. Il a déclaré qu'il s'agit d'une journée noire pour le Limbourg. Il a ensuite détaillé les mesures de soutien aux zones franches, comme par exemple la zone autour de Genk. Les négociations avec les régions démarreront très rapidement.

En matière d'énergie, la ministre Marie-Christine Marghem a annoncé que l'accord de gouvernement sera traduit en mesures concrètes. Il s'agit de trois trains de mesures ainsi que de la vision énergétique de la Belgique, qui doit mener à un pacte énergétique.

Le ministre de l'Emploi Kris Peeters a ensuite déclaré que les partenaires sociaux (groupe des 10) sont arrivés à un accord sur plusieurs dossiers concrets. Il a insisté sur l'importance du dialogue social pour le gouvernement et a ajouté que ces accords seront discutés dans les meilleurs délais par le gouvernement.

Le Premier ministre Charles Michel ira défendre la position de la Belgique au Sommet européen consacré entre autres à la croissance en Europe. Un débriefing pourrait être organisé avec la presse sur ce sujet. Il a enfin déclaré qu'il ne devrait plus y avoir de Conseil des ministres d'ici la fin de l'année mais qu'un Conseil des ministres restreint pourrait être organisé pour débattre de la concertation sociale.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

17 déc 2014 -11:34

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Renouvellement du mandat du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au renouvellement du mandat du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides.

Le mandat de M. Dirk Van den Bulck arrive à échéance le 31 décembre 2014. Son évaluation de fin de mandat est positive. Dès lors, le Conseil des ministres a décidé de renouveler le mandat de M. Van den Bulck en tant que Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

17 déc 2014 -11:19

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Nomination de membres du conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de certains membres du conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), qui doivent être nommés sur proposition du Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres nomme les membres suivants :

- M. Jean-Noël Godin, membre effectif
- M. Marc Loix, membre effectif
- Mme Natacha Beugnier, membre suppléant de M. Jean-Noël Godin
- M. Tijs Neutens, membre suppléant de M. Marc Loix

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

17 déc 2014 -11:37

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Renouvellement du mandat du président du comité de direction du SPF Sécurité sociale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant au renouvellement du mandat du président du comité de direction du SPF Sécurité sociale.

Le mandat de M. Franky Van Massenhove est arrivé à échéance le 31 mai 2014. M. Van Massenhove a obtenu la mention "très bon" lors de l'évaluation finale de son mandat. Le Conseil des ministres a dès lors décidé de renouveler le mandat de M. Van Massenhove en tant que président du comité de direction du SPF Sécurité sociale, pour une durée 6 ans à partir du 1er juin 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

18 déc 2014 -10:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Marché public pour l'achat d'un logiciel et la maintenance pour les licences SAP/FEDCOM

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'un marché public portant sur l'achat d'un logiciel et la maintenance pour les licences SAP/FEDCOM pour la période 2014-2019.

Le marché porte sur l'achat de logiciels et la maintenance de logiciels afin d'assister le Federal Accountant, le P&O Shared Services Center et d'autres services de l'administration générale ainsi que d'autres autorités fédérales. Il s'agit en l'occurrence de l'achat de maintenance pour les licences actuelles, de l'achat et de la maintenance de nouvelles licences pour le moteur salarial et, enfin, de l'achat et de la maintenance de nouvelles licences de logiciel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

17 déc 2014 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Circulaire contenant des mesures en matière de monitoring du personnel fédéral

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar et du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire contenant des mesures en matière de monitoring du personnel fédéral.

La circulaire contient des mesures en matière de monitoring fédéral et de maintien de la prudence budgétaire après le 31 décembre 2014.

Vu le risque réel d'un dépassement des crédits de personnel, aucune décision en matière de ressources humaines générant des mouvements de personnel irréversibles ne pourra être autorisée tant que le risque de dépassement des crédits disponibles n'a pas été clairement évalué. Les mouvements de personnel irréversibles sont des mouvements généralement nominatifs, dont la procédure ne peut être interrompue sans porter préjudice à des droits individuels. Cette mesure est applicable aux crédits de personnel des SPF, des SPP, de la Police fédérale, du Ministère de la Défense, des organismes d'intérêt public, des organismes assimilés consolidés avec l'État fédéral à charge d'une dotation et des institutions publiques de sécurité sociale.

Un monitoring sera soumis au Conseil des ministres pour le contrôle budgétaire 2015 et visera à évaluer le risque de dépassement des crédits. Sur la base des résultats de ce monitoring, le Conseil des ministres fixera l'assouplissement éventuel de la mesure de prudence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

17 déc 2014 -11:40

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Achat d'un bâtiment à Vilvorde pour le relogement du laboratoire central des douanes

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à procéder à l'achat du bâtiment Akzo Nobel, sis Gustaaf Levisstraat 2 à Vilvorde, pour le relogement du laboratoire central des douanes du SPF Finances.

Ces dernières années, de sérieux problèmes techniques et de sécurité sont survenus dans le bâtiment actuel du laboratoire central des douanes à Louvain. Dans son programme des besoins, le SPF Finances souhaite disposer d'un bâtiment qui soit équipé spécifiquement pour accueillir un laboratoire. Une analyse coût-bénéfice fait apparaître que l'immeuble Akzo Nobel à Vilvorde constitue la meilleure solution pour ce relogement. Le bâtiment est neuf, facilement accessible, suffisamment vaste et hors milieu urbain (important pour un laboratoire de chimie).

Les travaux de première installation seront attribués via la procédure des marchés publics et la Régie des bâtiments prévoira les crédits nécessaires à ces travaux d'installation dans son programme d'investissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

17 déc 2014 -11:42

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Octroi d'une dotation destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une dotation destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police.

Le budget général des dépenses 2014 prévoit, dans le cadre du financement fédéral de la police locale, une provision de 8.280.000 euros destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police confrontées à une forte pénurie de personnel ou à des nouvelles charges et missions. Le montant initial sera réparti notamment en fonction de la part des zones de police dans la dotation fédérale de base. Le montant de l'index servira d'une part à apporter un appui supplémentaire aux zones ayant sur leur territoire, un établissement pénitentiaire dont l'opérationnalisation a débuté ou s'est achevée dans le courant de l'année 2014 (prisons de Marche, de Leuze et de Beveren) et d'autre part à répondre aux besoins des zones ayant accompli une fusion opérationnalisée durant l'année 2014 ou au plus tard au 1er janvier 2015.

En ce qui concerne l'année 2015, en cas de reconduction de cette dotation, sa répartition sera davantage objectivée en tenant compte de l'ensemble du financement fédéral des zones de police.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

18 déc 2014 -10:15

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Augmentation de la réduction des cotisations patronales pour les trois premiers engagements

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, du ministre de l'Emploi Kris Peeters et du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la réduction des cotisations patronales pour les premiers engagements.

Conformément à l'accord de gouvernement, le projet prévoit une diminution supplémentaire des charges sociales de 50 euros par trimestre pour l'engagement des trois premiers travailleurs.

Cette mesure entre en vigueur le 1er janvier 2015 et s'applique tant aux employeurs qui bénéficiaient déjà avant cette date de la réduction groupe cible qu'aux employeurs qui effectuent leurs premiers engagements après cette date.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant augmentation de la réduction groupe cible premiers engagements pour le premier, second et troisième travailleur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>

16 déc 2014 -16:33

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2015, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget des hôpitaux pour 2015 s'élève à 8.159.752.968 euros. Ce budget global tient compte d'une mesure d'économie de 18.727.024 euros. L'index reporté (1 mois) et le saut d'index sont imputés au budget global 2015 et repris comme une dépense négative au budget de l'INAMI. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année. Les budgets, tant au niveau de l'Etat qu'à celui de l'INAMI, sont calculés en fonction des dépenses réelles reprises dans le budget global, en tenant compte des décalages dans le temps et de l'intervention respective de l'Etat et de l'INAMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

17 déc 2014 -11:43

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Contributions de responsabilisation à charge de certains employeurs de secteur public pour l'année 2014

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les montants des contributions de responsabilisation à charge de certains employeurs de secteur public pour l'année 2014.

Les montants sont fixés comme suit :

- Communauté flamande : 7.104.687 euros
- Communauté française : 8.427.913 euros
- Communauté germanophone : 108.347 euros
- Région wallonne : 518.918 euros
- Région de Bruxelles-Capitale : 75.528 euros
- Commission communautaire commune : 5.439 euros
- Commission communautaire française : 1.836 euros

La contribution de responsabilisation a été introduite en 1994 en vue de compenser l'accroissement en matière de charges de pension qui est notamment la conséquence de la politique salariale et de recrutement menée par les Communautés et les Régions au bénéfice de leur personnel statutaire.

Le projet est approuvé en application de l'article 8 de la loi spéciale du 5 mai 2003 instaurant un nouveau mode de calcul de la contribution de responsabilisation à charge de certains employeurs du secteur public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

18 déc 2014 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux administrations provinciales et locales affiliées au Fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL.

Le projet a pour but de fixer :

- le taux de la cotisation pension de base qui sera applicable durant l'année 2017 (41,5%)
- la partie du taux de la cotisation pension de base qui sera couverte par l'intervention du Fonds de réserve du régime commun de pension des pouvoirs locaux pour les années 2015 et 2016 (1,5%)
- le montant des autres réserves disponibles (transférées dans le Fonds d'amortissement) qui sera utilisé pour diminuer le taux de cotisation pension de base réellement payé par les administrations provinciales et locales par rapport au taux légalement prévu, et pour couvrir une partie des cotisations patronales pension supplémentaires dues au titre de responsabilisation individuelle pour l'année 2015

Projet d'arrêté royal pris pour les années 2015, 2016 et 2017 en exécution des articles 16, alinéa 1er et 22, § 3, de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

16 déc 2014 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2014

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2014.

Pour assurer la couverture budgétaire de ces missions, un crédit provisionnel de 7.389.000 euros en engagement et de 6.149.000 euros en liquidation a été inscrit au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2014.

A ce jour, un deuxième montant de 345.000 euros doit être prélevé de ce crédit provisionnel pour l'engagement et la liquidation de dépense de la Police fédérale pour sa participation aux missions de gestion civile des crises en 2014.

Projet d'arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 14-53-5 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2014 et destiné à la compensation salariale et au remboursement aux départements d'origine des indemnités et des coûts afférents au déploiement et au fonctionnement de membres de la Police fédérale, de représentants de la Magistrature et de membres du personnel de la Justice, des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Intérieur, de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, de la Défense et d'autres instances publiques chargés de missions à l'étranger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2014 -11:30

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Collège de résolution

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Collège de résolution, les conditions dans lesquelles le Collège de résolution échange de l'information avec des tiers et les mesures prises pour prévenir la survenance de conflits d'intérêts.

Le Collège de résolution est un nouvel organe de la Banque nationale de Belgique, créé afin d'assurer la transposition de la directive 2014/59/UE qui impose à chaque État membre de disposer d'une autorité de résolution chargée de préparer la résolution des crises bancaires qui pourraient survenir dans le futur. Ce Collège de résolution est habilité à utiliser les instruments de résolution que sont la cession des activités, l'établissement-relais, la séparation des actifs et le renflouement interne des établissements de crédit.

Le Collège de résolution compte 13 membres : le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque, ses directeurs responsables du contrôle prudentiel des banques et des sociétés de bourse, de la politique prudentielle et de la stabilité financière, et de la résolution des établissements de crédit, le président de la FSMA, le président du comité de direction du SPF Finances, le fonctionnaire dirigeant du Fonds de résolution, quatre membres désignés par le Roi et un magistrat désigné par le Roi.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

17 déc 2014 -11:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Entrée en vigueur des dispositions concernant la résolution des défaillances des établissements de crédit

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et de la loi du 25 avril 2014 portant des dispositions diverses.

Au moment de la promulgation de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, la directive européenne 2014/59/UE* établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, n'était pas encore finalisée. C'est la raison pour laquelle le projet d'arrêté royal fixe l'entrée en vigueur des dispositions concernant la résolution des défaillances des établissements de crédit lors de la publication de celui-ci au Moniteur belge.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

18 déc 2014 -14:25

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2014](#)

Engagement opérationnel belge 2015

Le Conseil des ministres approuve le plan d'engagement opérationnel des troupes belges en 2015, proposé par le ministre de la Défense Steven Vandeput.

La Belgique entend poursuivre sa contribution auprès de l'ensemble de ses partenaires internationaux dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dans ce cadre, la Défense contribuera en 2015 aux opérations de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'ONU et poursuivra ses partenariats africains. L'engagement en 2015 s'inscrit dans la continuité des opérations 2014 et tient compte de la réalité budgétaire.

La contribution des F-16 belges à la coalition internationale contre DAESH en Irak, prévue jusqu'au 31 décembre 2014, est prolongée de six mois. De plus, pour permettre aux forces militaires irakiennes de garantir leur souveraineté à long terme, la Défense participera également au programme *Building Partner Capacity* développé par la coalition. Dans le rôle *Advise and Assist*, la Défense pourra y participer avec environ cinquante militaires à partir d'un endroit sécurisé en Irak. Les tâches, la durée et l'ampleur de cet engagement seront affinées par la coalition.

Dans le cadre du *Readiness Action Plan* au profit des Etats membres de l'OTAN, la Belgique engagera également quatre F-16 pour assurer la sécurité de l'espace aérien en Europe de l'Est pendant maximum deux périodes de quatre mois, ainsi qu'un groupement tactique de 250 militaires pour une période d'environ un mois.

L'engagement de la Défense en Afghanistan est réorienté. La Belgique supportera la nouvelle mission *Resolute Support* avec environ 70 militaires déployés à Masar-e-Sharif et Kaboul. La majorité de ces militaires seront stationnés à Masar-e-Sharif pour y assurer l'entraînement et l'assistance aux troupes de sécurité afghanes. La participation belge se réduira ensuite conformément au concept opérationnel de *Resolute Support*.

Au niveau de notre engagement auprès de l'ONU, la Belgique continue sa contribution à la MONUSCO, et se tient prête à appuyer l'action par l'envoi d'une dizaine d'instructeurs militaires dans le cadre de la réforme des Forces armées congolaises. Une étroite contribution est également maintenue au sein de la mission d'observation de l'ONU au Liban (ONUST).

En Afrique, comme lors des années précédentes, la Belgique participe de manière directe ou indirecte aux opérations de maintien de la paix et poursuit ses engagements envers ses partenaires. La mission de protection assurée par les militaires belges dans le cadre de l'EUTM est approuvée jusqu'en mai 2015 et sera ensuite évaluée en fonction de sa plus-value pour la Défense belge. Les programmes de partenariats

au Congo, au Burundi et au Benin sont également maintenus.

En dehors de sa traditionnelle participation à la lutte contre les mines, la Marine participera également à la mission *Maritime Capacity Building 2015* visant à développer les capacités maritimes de quelques pays d'Afrique. De plus, la frégate Léopold I exécutera à l'automne une mission de lutte contre le trafic de drogue en Mer des Caraïbes avec environ 125 militaires durant une période d'environ deux mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

17 déc 2014 -18:28

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Mesure de relance d'aide spécifique aux zones franches

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'accord de coopération visant à instaurer une mesure de relance d'aide spécifique aux zones franches, en collaboration avec les gouvernements régionaux concernés.

La loi relative au pacte de compétitivité, d'emploi et de relance a pour but d'offrir la possibilité d'accorder, à court terme, une aide aux employeurs qui souhaitent procéder à un investissement dans une région concernée par un licenciement à grande échelle.

L'avant-projet adapte la loi relative au pacte de compétitivité au nouveau règlement général d'exemption par catégorie d'aides de l'Union européenne, entré en vigueur le 1er juillet 2014. Il apporte également un certain nombre de clarifications par rapport au texte d'origine.

Le projet d'accord de coopération permettra de démarrer les négociations avec les différentes régions.

Avant-projet de loi visant l'adaptation du titre 3 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance (loi relative au pacte de compétitivité) et des articles 2758 et 2759 du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92) au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région exécutant l'article 16 de la loi relative au Pacte de compétitivité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la
Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>